

Atelier arts plastiques Vita Colora
Dossier d'inscription STAGE ENFANT SUCE/ERDE

TOUTES INFORMATIONS TRANSMISES SUR CETTE FICHE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Nom : Prénom :
Date de naissance : Fille : Garçon :
Responsable Légal Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Profession :
Téléphone : Tél. Urgence ou dans la journée :
Email : Facebook OU Google+ :

Important !! Afin d'être informé des événements de l'Atelier Vita Colora : stages et informations sur les cours.

STAGES ET TARIFS:

Adhésion obligatoire à l'association Atelier Vita Colora si non inscription en cours hebdomadaire 14€

ST1 E- STAGE: **Dessin et peinture ADO:** **2 au 4 nov 2022:** **14h-16h** _ TARIF**voir en bas de page

Lieux : 152 rue de Herses Maison des Arts, 44240 SUCE/E Tél : 06 10 78 64 91

ST2 E- STAGE: **Peinture & Déco Noel 7-12 ans:** **2 au 4 nov 2022:** **10h-12h** _ TARIF**voir en bas de page

Lieux : 152 rue de Herses Maison des Arts, 44240 SUCE/E Tél : 06 10 78 64 91

ST4 E- STAGE: **Dessin et peinture ADO:** **22 au 24 fév 2023:** **14h-16h** _ TARIF**voir en bas de page

Lieux : 152 rue de Herses Maison des Arts, 44240 SUCE/E Tél : 06 10 78 64 91

ST5 E- STAGE: **Dessin et peinture 7-12 ans :** **22 au 24 fév 2023:** **10h-12h** _ TARIF**voir en bas de page

Lieux : 152 rue de Herses Maison des Arts, 44240 SUCE/E Tél : 06 10 78 64 91

TARIFS: *tarif en fonction du quotient familiale sur justificatif :*

Stage sur 3 jours x 2 h

QF <750	60€
751 < QF < 899	65€
QF < 900	70€

REMISES ET FACILITES DE PAIEMENT Cooptation :

-10% sur inscription sur votre inscription et celle de votre amie qui ne connaît pas l'Atelier Vita Colora

Familiales : -10% sur inscription sur le montant de la 2^{ème} ou 3^{ème} personne de la même famille.

Facture :

OUI	NON
-----	-----

RESPECT DU REGLEMENT DE L'ASSOCIATION :

En remplissant cette fiche d'inscription, vous vous engagez : à respecter le règlement intérieur, vous n'êtes inscrits qu'après règlement de celui-ci, il ne sera maintenu qu'avec 5 participants minimum. Remboursement en cas d'annulation du stage.

A Nantes le : Signature du parent

Vous nous avez connu par : Internet, annuaire, tract, exposition, affiches, relations, presse :

Libellé du chèque et adresse d'envoi du dossier : Atelier Vita Colora
45 rue du Millau 44300 Nantes - Maud SONNET 06 10 78 64 91
vitacolora@gmail.com www.vitacolora.com Association 1901 N° déclaration W442015175

Atelier arts plastiques Vita Colora

REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Atelier Vita Colora a pour but de proposer des cours de dessin peinture et création dans les meilleurs conditions financières à ses adhérents, dans ce cadre l'investissement bénévole de tout le bureau de l'association doit être mis à l'honneur, il vous sera donc demandé de participer gracieusement aux événements expositions et autres événements de l'association. Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Atelier Vita Colora association loi 1901, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement.

COTISATION , INSCRIPTION

Le tarif des cours est fixé par le bureau de l'Association au début de chaque année. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement et essai du 1er cours d'essai. Toute adhésion à un cours hebdomadaire ou un stage fait l'objet d'une adhésion annuelle (valable de septembre à septembre) par foyer fiscal, payée lors des inscriptions.

Remise familiale: une remise de 20% est attribuée par famille sur la 2eme inscription à l'association sur le tarif le moins élevé.

Remboursement : En début d'année, l'élève doit remplir une fiche d'inscription qui fixe le montant et la durée des cours. Le paiement de l'adhésion et des cours est demandé en totalité lors de l'inscription, soit par un seul ou plusieurs chèques. Après le premier cours d'essai si la confirmation de l'engagement des cours est donnée, les absences ou modification de statut aux cours de l'année ou aux stages payés ne pourront donner lieu à aucune demande de remboursement. L'association n'effectue pas de prise en charge carte blanche, mais l'adhérent pourra avec une facture (sur demande) se faire rembourser par le CCAS ou le CE dont il dépend.

LES ELEVES, le MATERIEL et les MESURES SANITAIRES

Ponctualité , assiduité et absences : En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas accepter l'élève à son cours. Les élèves s'engagent à être assidus et respectueux dans les cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences seront avisées autant que faire se peut par SMS une semaine à l'avance.

Tenue et attitude : Les salles des Ateliers sont accessibles uniquement aux élèves de l'Atelier, et sont non-fumeurs. Les lieux doivent être laissés propres. Il est recommandé de venir au cours avec une blouse et des vêtements qui ne craignent rien. L'association n'est pas responsable des dégradations des vêtements.

Tout adhérent est tenu d'avoir un minimum de discipline et de correction (toute personne soupçonnée d'être sous l'emprise de drogue, d'alcool sera priée de quitter le cours sur l'instant. Pour les mineurs, le professeur est tenu d'en informer la Présidence qui en informera les parents ou les autorités compétentes.)

L'association promeut un enseignement dans un cadre laïque locaux subventionné par la mairie et n'accepte aucuns signes religieux. L'association s'autorise à radier toute personne ne respectant pas les conditions suivantes : vol, dégradation du matériel et/ou du lieu, comportement dangereux, non-respect du règlement intérieur, propos désobligeants et juteux, car la bienveillance de l'expression graphique de chacun est un élément fondateur des valeurs de l'atelier.

Matériel : Chaque adhérent devra apporter son matériel personnel afin d'éviter les contaminations par le prêt d'objet. La salle devra faire l'objet d'un nettoyage à la fin de chaque cours par l'ensemble des adhérents : désinfection des tables et chaises....

Mesures sanitaires: Chaque adhérent de plus de 11 ans, devra porter son masque personnel dès l'entrée de l'établissement, se laver les mains au début et fin de cours.

RESPONSABILITES

En cas d'urgence médicale au sein du cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des parents, appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Responsabilité :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle d'atelier et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association pour tout problème qui surviendrait, notamment en cas d'absence d'un professeur. Si vous demandez à ce que votre enfant soit récupéré à son école, il devra respecter les consignes de sécurité de l'encadrant. Dans le cas où votre enfant est récupéré par l'enseignant à la sortie des classes, vous devrez signaler le jour même toute absence par SMS au 0610786491.

Par son inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur.

L'adhérent ou son responsable légal déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour les activités extra scolaires de son enfant.

L'élève majeur ou l'autorité responsable de l'élève,

Présidente

*Faire précéder la signature de la mention,
Nom, prénom du signataire, « lu et approuvé »,*

Claudine THIBAUDEAU

Libellé du chèque et adresse d'envoi du dossier : Atelier Vita Colora
45 rue du Millau 44300 Nantes - Maud SONNET 06 10 78 64 91
vitalcolora@gmail.com www.vitalcolora.com Association 1901 N° déclaration W442015175